



Compte-rendu
Réunion publique du 16/12/2019

COMMUNE DU BARCARES

Direction Générale Adjointe de Proximité et Cohérence Territoriale
Direction de l'Environnement et de l'Eau
Service : Grands Travaux
Rédigé par Laure CALVET
Tél : 04.68.08.61.92

Objet : Réunion publique dans le cadre de la concertation préalable – projet de mise en conformité de la station d'épuration du Barcarès.

Animation de la réunion :

- Perpignan Méditerranée Métropole : Aurélien QUERBES (chef du service Grands Travaux), Laure CALVET (chargée de projet).
- Mairie du Barcarès : M. FERRAND (maire de la commune), pour l'introduction.

PRESENTS :

- Mairie du Barcarès : Mme Aline VILLARD (DGS), M. BARRIER (DST), M. PACIFICO (adjoint aux travaux),
- 17 personnes de la commune du Barcarès.

POINTS TRAITES

Présentation du dossier de concertation pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration du Barcarès selon la trame suivante :

- I – Présentation du projet, localisation et contexte
- II – La concertation préalable
- III – Enjeux et objectifs
- IV – Principales caractéristiques du projet
- V – Incidences potentielles sur l'environnement
- VI – Le calendrier.

A la suite de la présentation, un échange a eu lieu avec le public.

QUESTIONS POSEES

- **Q1 : les nouveaux ouvrages seront-ils suffisants pour les besoins futurs ?**
 - ⇒ La station d'épuration dans sa configuration finale est dimensionnée pour répondre aux besoins à un horizon 30 ans. **Ce point a été précisé dans la présentation.**
- **Q2 : Y aura-t-il un fonctionnement hiver et été ?**
 - ⇒ Compte tenu de la saisonnalité importante sur la commune du Barcarès, il est prévu un fonctionnement hiver avec la file Boues Activée et un fonctionnement été composé de la file Boues Activées et de la future file Biofiltration. **Ce point a été précisé dans la présentation.**
- **Q3 : Comment sera géré la phase de travaux ?**
 - ⇒ La continuité de service est primordiale. Pour cela, la première phase de travaux consistera en la mise en place de la nouvelle file de Biofiltration. Puis, dans un second temps, dès mise en service de la nouvelle file et en période de basse saison, l'arrêt de la file Boues Activées permettra la démolition puis la reconstruction du clarificateur.
- **Q4 : le poste d'observation des oiseaux présent sur le site de la station d'épuration existe-t-il toujours ?**
 - ⇒ Ce poste d'observation existe toujours et est utilisé notamment par la fédération des chasseurs. Ce poste sera conservé dans le cadre du projet.
- **Q5 : le cout d'exploitation a-t-il été pris en compte ?**
 - ⇒ Des études préliminaires ont été réalisées pour définir la solution la plus appropriée au projet de mise en conformité de la station d'épuration du Barcarès. Parmi les critères d'analyse technico-économiques figuraient les comparaisons des couts d'investissement et des couts de fonctionnement (dont exploitation et renouvellement) des solutions envisagées.
- **Q6 : Est-ce que les problèmes de débordements des eaux usées lors des forts évènements pluvieux dans les quartiers à proximité du stade seront solutionnés dans le cadre du projet ?**
 - ⇒ Dans le cadre du projet, seules les canalisations d'amenée des eaux brutes et de rejets des eaux traitées seront remplacées. Leur dimensionnement sera revu, ce qui permettra de débriquer le poste de refoulement principal situé au niveau du stade. Toutefois, le projet de mise en conformité de la station d'épuration n'inclue pas de programme de déconnection des eaux pluviales du réseau d'assainissement.
- **Q7 : les canalisations sont-elles adaptées ou faut-il les redimensionner ?**
 - ⇒ Dans le cadre du projet, les canalisations d'amenée d'eaux brutes et de rejet des eaux traitées seront remplacées et redimensionnées.
- **Q8 : prise en compte du traitement des odeurs dans les réseaux d'assainissement ?**
 - ⇒ Ce point n'est pas étudié dans le cadre du projet de mise en conformité de la station d'épuration car le sujet des odeurs évoqué concerne le réseau d'assainissement et non la station d'épuration.
- **Q9 : quelle est l'échéance du contrat de DSP sur la partie assainissement ?**
 - ⇒ Le contrat de DSP assainissement sur la commune du Barcarès se termine fin décembre 2023.

PROCHAINE REUNION PUBLIQUE

La prochaine réunion publique aura lieu **le vendredi 20 décembre 2019 à 18h00** dans les locaux de PMM.